



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL
Séance du 12.11.2024

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal en mairie de Vernègues sur convocation en date du 07 novembre 2024.

Présents : ADRAGNA Sandrine, BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, FAURE Nathalie, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, PIOTR DENIZE Fanny, REYBAUD Anne et WIGT Yves.

Absents excusés : AZARD Emmanuelle, BOYER Mylène, GENTE Hélène et GUY Ghislaine.

Procurations : GENTE Hélène à BRONDOLIN Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur BRONDOLIN est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur Philippe GRANGE, Président, prend la présidence de cette séance de Comité Syndical et annonce que cette dernière est ouverte à 18h35. Il vérifie que le quorum est atteint.

Il précise que Mesdames ADRAGNA Sandrine et PIOTR DENIZE Fanny ne peuvent pas prendre part aux votes car suppléantes.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Rapport N°1 : Mutualisation du bus du SIVU Collines Durance avec chauffeur et approbation du projet de convention

Monsieur le Président rappelle le contexte liée à la proposition de mutualisation du bus du SIVU avec chauffeur, et ce, pour permettre notamment le recrutement d'un chauffeur de bus à temps complet à compter du mois de janvier 2025.

Il précise qu'une mutualisation du bus pourra également être envisagée avec les communes d'Eyguières et de Sénas.

Mme REYBAUD demande si la mise à disposition du bus peut débuter en décembre. Elle précise que le calendrier de la commune de Vernègues est prêt pour l'année 2025.

Il lui est répondu qu'en attendant le recrutement du chauffeur prévu pour janvier, les mises à disposition seront soumises à la disponibilité du chauffeur actuel et des contraintes de service des agents du SIVU pour les formalités administratives.

Monsieur WIGT demande si les communes ont besoin de délibérer sur ce sujet.

Il lui est répondu que des décisions peuvent être prises en commune.

Monsieur GRANGE indique que le nom de la personne référente dans chaque commune devra figurer sur les conventions. Il précise que celles-ci seront d'abord visées par lui-même avant d'être envoyées en communes pour signatures.

Il laisse la parole à Mme CHIAPELLO pour expliquer le process de réservation mis en place.

Elle indique qu'un calendrier partagé sous forme de fichier Excel sera mis à disposition des communes et que chaque commune sera identifiée par un code couleur différent.

Elle précise que les mercredis et vacances scolaires seront grisés car le bus et le chauffeur sont réservés pour les ALSH sur ces périodes.

Chaque commune pourra ainsi vérifier la disponibilité de la date pressentie avant de transmettre la fiche de réservation à l'école.

Le calendrier ainsi que la fiche de réservation seront envoyés fin novembre, le temps pour le SIVU de finaliser les conventions avec les communes.

Elle indique également qu'une fiche procédure est en cours de finalisation pour expliquer le process :

- 1/ Le SIVU adresse le calendrier et la fiche de réservation aux maires ou élus référents
- 2/ Le maire ou élu référent transmet les informations aux écoles de sa commune
- 3/ L'école transmet sa fiche de réservation au maire ou à l'élu référent
- 4/ Le maire ou l'élu référent transmet la demande au SIVU qui valide la date, la note sur le calendrier partagé et se charge de faire le lien avec le chauffeur pour la sortie réservée.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°2 : Création emploi permanent – Chauffeur de bus

Monsieur le Président explique que ce rapport est lié au précédent et qu'il convient de créer un emploi permanent pour recruter un chauffeur de bus à temps plein à compter du 01 janvier 2025.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Lancement du diagnostic de renouvellement de la CTG, validation du montage financier et approbation de la convention avec le cabinet Espella

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'un diagnostic proposé pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) sur la période 2026/2029.

Il précise que la participation de la CAF et de la MSA correspond à 80% du montant total de la prestation.

Il rappelle également que 25 fiches actions ont été rédigées lors de la première CTG 2022/2025.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°4 : Approbation d'une convention de partenariat 2025/2026 entre le SIVU Collines Durance et le CCAS de la commune de Sénas pour le Relais Petite Enfance intercommunal « Le Petit Prince »

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une reconduction de la convention de partenariat signée avec le CCAS de Sénas dans le cadre de sa participation au fonctionnement du Relais Petite Enfance pour les années 2025 et 2026.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°5 : Approbation d'une convention de partenariat 2025/2026 entre le SIVU Collines Durance et la commune d'Eyguières pour le Relais Petite Enfance intercommunal « Le Petit Prince »

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de la signature de la première convention de partenariat signée avec la commune d'Eyguières suite à son intégration dans le Relais Petite Enfance à compter du 01 janvier 2025.

Il laisse la parole à Mme CHIAPELLO qui précise qu'une intégration des itinérances du LAEP est également prévue en 2025.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°6 : Création emploi permanent – Directeur adjoint ALSH

Monsieur le Président explique que les deux prochains rapports concernent une réorganisation prévue au sein des accueils de loisirs intercommunaux qui fonctionnent actuellement avec 2 directeurs, 7 animateurs permanents et plusieurs animateurs non-permanents.

Il précise que 2 postes d'animateurs permanents vont ainsi évoluer en postes de directeurs adjoints pour permettre de venir en renfort des 2 directeurs.

Il est donc proposé de créer un poste de directeur adjoint manquant actuellement au tableau des emplois et des effectifs.

Monsieur le Président précise que les agents seront recrutés sur des contrats à durée déterminée d'un an renouvelable.

Monsieur INSERGUET demande quand auront lieu les recrutements.

Il lui est répondu que les délibérations correspondantes seront rédigées suite au comité de ce jour et transmises au contrôle de légalité. Les offres seront ensuite publiées pour entretiens des candidats courant janvier/février et prise de poste en avril 2025. Les candidats souhaitant postuler sur les postes de directeurs adjoints devront disposer à minima d'un BAFD.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°7 : Création emploi permanent – Animateurs permanents

Monsieur le Président explique que dans la continuité du précédent rapport, celui-ci est présenté pour acter la création de 5 emplois permanents pour des postes d'animateurs permanents à temps complet.

Il précise que sur les 7 animateurs en contrat actuellement certains ne souhaitent pas renouveler.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°8 : PEdT Validation de la démarche éducative & pédagogique, approbation de la convention et de la charte qualité « plan mercredi »

Monsieur le Président explique que ce rapport est présenté pour valider la démarche du projet ainsi que le plan mercredi.

Mme FAURE indique que la commune de Charleval n'est pas sûre de pouvoir mettre à disposition sur le nombre d'heures demandées.

Elle demande si tous les projets vont être lancés en même temps.

Il lui est répondu que Mme FOURNERON, coordinatrice enfance, organisera une réunion dans toutes les communes pour présenter des différents projets.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°9 : Approbation des projets de conventions de participation financière 2025 pour les fiches actions CTG

Monsieur le Président rappelle la répartition des participations sur les fiches actions CTG à savoir :

- Si complètement compétence « Enfance et Jeunesse » : participations SIVU + commune d'Eyguières + commune de Sénas ;
- Si partiellement compétence « Enfance et Jeunesse » : participations SIVU + 5 communes du territoire + commune d'Eyguières + commune de Sénas ;
- Si rien à voir avec « Enfance et Jeunesse » : participations 5 communes du territoire + commune d'Eyguières + commune de Sénas.

Il souligne également qu'un budget CTG est intégré au budget du SIVU et rappelle aux communes que les budgets doivent être votés lors de leurs conseils municipaux.

Madame CHIAPELLO se propose de venir expliquer la démarche en conseil municipal et notamment l'importance de créer une ligne spécifique à la CTG. Elle précise qu'en cas de recettes supplémentaires perçues, les montants seraient réévalués en cours d'année.

Mme FAURE demande si une comparaison des budgets proposés par rapport aux budgets précédents peut être adressée aux élus.

Il lui répond que oui mais les montants sont identiques excepté pour le diagnostic qui n'existait pas sur la précédente convention et sur la ludothèque dont le montant dépend du nombre de séance demandé par la commune.

Mme FAURE demande comment fonctionne la facturation des FA CTG.

Il lui est répondu qu'un point doit être fait sur les titres émis et sur les paiements perçus par les communes. Cependant l'agent en charge des finances est actuellement en arrêt maladie donc cela va nécessiter un peu de temps. La mise à disposition ponctuelle d'un agent comptable accordée par la commune de Mallemort permet de traiter uniquement les urgences de type factures à payer.

Monsieur le Président précise que le tableau sera prochainement réactualisé.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°10 : Approbation de la convention conclue avec l'association « Pile & Face » pour l'année 2025 dans le cadre de la ludothèque itinérante (FA N°13)

Monsieur le Président précise que ce rapport concerne la reconduction de la fiche action portant sur la mise en place de la ludothèque itinérante dans les communes pour l'année 2025.

Mme FAURE informe d'un changement à prendre en compte pour les dates réservées pour la commune de Charleval. Elle précise que la journée du 07 juin sera une itinérance classique et non un évènement.

Mme CHIAPELLO rappelle qu'une réunion de présentation du bilan 2024 et des perspectives 2025 sera organisée le 06 décembre prochain à partir de 18h30 en mairie d'Alleins.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°11 : Création emploi non permanent – accroissement saisonnier d'activité – Secrétaire polyvalente des services

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire d'organiser un tuilage avec Mme CHABERT dont le contrat se termine fin décembre.

Il précise qu'une commission recrutements sera organisée sur la semaine du 26 novembre. Les dates seront communiquées aux élus dès la semaine prochaine avec la liste des candidats présélectionnés.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Madame FAURE interroge sur le remplacement de Mme LASSO sur le poste de direction :

Monsieur le Président précise que 3 candidats ont été reçus à ce jour mais qu'ils ne conviennent pas pour ce poste. Un 4^{ème} candidat devrait être reçu dans les semaines à venir.

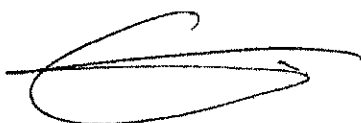
Le profil recherché correspond à celui d'un DGS plus orienté filière administrative. Il ajoute que les recrutements sont gérés par Madame MASSI, responsable recrutements, au CDG13.

Prochain comité :

Mardi 17 décembre 2024 à Lamanon.

Fin de la séance à 19h40.

Le Secrétaire de Séance
Christian BRONDOLIN



Le Président
Philippe GRANGE

